

La rectrice de la région académique Grand Est,
Rectrice de l'académie de Nancy-Metz,
Chancelière des universités,

Vu le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie ;

Vu la circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017

ARRETE :

La liste des personnels enseignants du second degré, titulaires du 2CA-SH, ayant présenté à la seule épreuve 1, admis à l'examen au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), session 2018-3, comme suit :

NOM	NOM de NAISSANCE	PRENOM
AUBRY		LAURENT
DUCHAINE		JEAN-LUC
JOLE	BERINI	CATHERINE
LAVISSE		DOMINIQUE

Nancy, le 09 novembre 2018

Florence ROBINE

